



santé  
famille  
retraite  
services

CHARENTE MARITIME

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE  
PROCEDURE ADAPTEE**

*(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)*

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

**N° du marché MSA : 1700-09-010**

**1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur :**

Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Charente Maritime (MSA)  
Fief Montlouis  
17106 SAINTES Cedex  
tél : 05 46 97 50 50  
fax : 05 46 92 56 21

**2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur:**

M. le Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole

**3 - Objet du marché :**

Acquisition par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de **3** véhicules automobiles « particulier » 5 portes dans le segment « B » et d'un véhicule utilitaire type « fourgonnette », **neufs**.

**4 - Durée du marché :**

De la date de notification du marché au **18 Septembre 2009**, date limite de fourniture des véhicules.

**5 - Forme du marché et type de procédure:**

Le marché est composé sous forme de 2 lots :

- Lot N°1 = 3 véhicules « particulier » de segment « B »
- Lot N°2 = 1 véhicule utilitaire de type « fourgonnette »

La consultation organisée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

**6 - Sous traitance/ Co-traitance**

La sous traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (les mêmes justificatifs que ceux exigés du prestataire devront alors être produits)

**MSA Charente-Maritime**

Fief Montlouis

17106 SAINTES Cedex

Tél. : 05 46 97 50 50

Fax : 05 46 92 56 21

www.msa17.fr

**Groupe**  **M S A**

## **7 - Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):**

- 1) respect du Cahier des Charges et conformité au descriptif transmis (coef 5)
- 2) sécurité active et passive / équipements des véhicules / performance en matière environnementale (coef 5)
- 3) délais de livraison (coef 4)
- 4) prix d'acquisition des véhicules (coef 4)
- 5) garanties / S.A.V. proposés par le prestataire (coef 3)

## **8 - Renseignements administratifs et techniques :**

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter auprès de :

MSA de Charente Maritime  
Services Généraux - Responsable Pierre PAPON  
Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX.  
Dossier suivi par Mme Joëlle MARTIN  
Tél :05.46.97.53.30  
Fax :05.46.92.56.21  
courriel : infomp@msa17.msa.fr

## **9- Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :**

La date limite du dépôt de remise des offres est le **25 Mai 2009 à 16h 45**.

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE**  
**Service Achats**  
Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **MARCHE PUBLIC** » - **NE PAS OUVRIR**

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 12 Juin 2009**.

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

## **10- Présentation des offres de candidature :**

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra en outre être obligatoirement accompagnée :

**Soit : du formulaire DC5** (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »),

**Soit : des documents mentionnés ci après :**

- art 44-1° : si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- art 44-2° : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

**En outre** : Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité.

**11- Justificatifs à produire par l'attributaire :**

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1° et 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire DC6
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire DC7 (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

**12- Délais de paiement :**

Après acceptation du marché, et réalisation par le prestataire de ses engagements contractuels validés par la MSA, règlement dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception des factures.

**13- Date d'envoi de l'avis à la publication :**

**30 Avril 2009**